

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'Etat  
le 12 octobre 2020

## CONSEIL DE PARIS

### Extrait du registre des délibérations

-----

**Séance des 6, 7 et 8 octobre 2020**

**2020 DICOM 9** Conventions de partenariat pour l'exposition « le rire de Cabu ».

**Mme Carine ROLLAND, rapporteure.**

-----

**Le Conseil de Paris,**

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le projet de délibération en date du 22 septembre 2020 par lequel Mme la Maire de Paris soumet à son approbation le principe et les modalités des conventions de partenariats avec France Inter, Le Bonbon, RATP et Canson ;

Sur le rapport présenté par Mme Carine ROLLAND, au nom de la 2e Commission ;

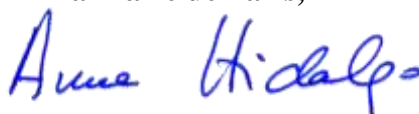
Délibère :

Article 1 : Est approuvé le principe de la passation des conventions de partenariats avec France Inter, Le Bonbon, RATP et Canson.

Article 2 : Sont approuvées les modalités des conventions de partenariats avec France Inter, Le Bonbon, RATP et Canson.

Article 3 : Mme la Maire est autorisée à signer lesdites conventions.

**La Maire de Paris,**



**Anne HIDALGO**